

SUPPLEMENT DU
SUPPLEMENT OF

FORUM
ECONOMIQUE



L'ALMANACH

DES ACTEURS TECH ET DE L'ENTREPRISE NUMERIQUE
TECH PLAYERS AND THE DIGITAL ENTERPRISE

LES PROFILS INCONTOURNABLES DE L'ECOSYSTEME MAJOR PROFILES

TECH IN DRC

► monmeilleurprofil.cd

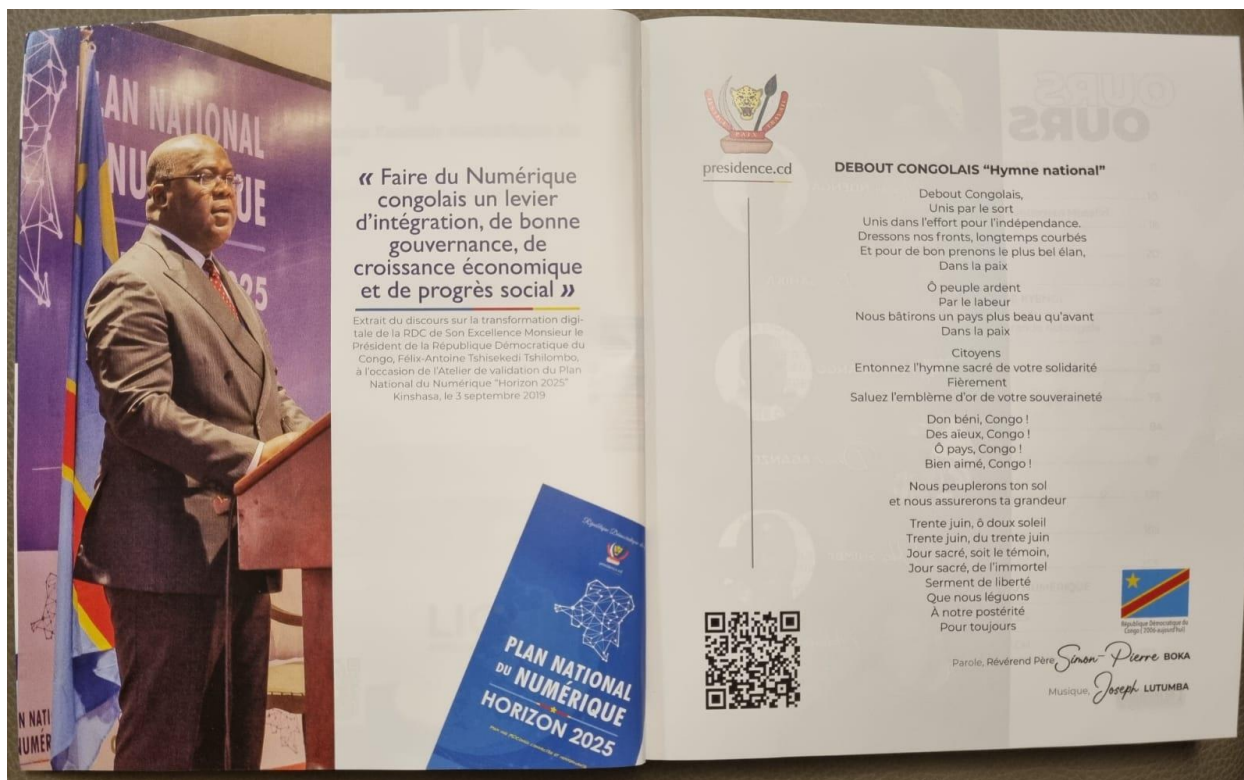


► 2^{ème} Edition

ÉDITION



Version Multimedia



« Faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social »

Extrait du discours sur la transformation digitale de la RDC de Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à l'occasion de l'Atelier de validation du Plan National du Numérique "Horizon 2025" Kinshasa, le 3 septembre 2019



presidence.cd

DEBOUT CONGOLAIS "Hymne national"

Debout Congolais,
Unis par le sort
Unis dans l'effort pour l'indépendance,
Dressons nos fronts, longtemps courbés
Et pour de bon prenons le plus bel élan,
Dans la paix
Ô peuple ardent
Par le labeur
Nous bâtirons un pays plus beau qu'avant
Dans la paix
Citoyens
Entonnez l'hymne sacré de votre solidarité
Fièrement
Saluez l'emblème d'or de votre souveraineté
Don béni, Congo !
Des aïeux, Congo !
Ô pays, Congo !
Bien aimé, Congo !
Nous peuplerons ton sol
et nous assurerons ta grandeur
Trente juin, ô doux soleil
Trente juin, du trente juin
Jour sacré, soit le témoin,
Jour sacré, de l'immortel
Serment de liberté
Que nous léguons
À notre postérité
Pour toujours

Parole, Révérend Père, *Simon-Pierre BOKA*
Musique, *Joseph LUTUMBA*



“ Comment la RDC peut-elle exploiter pleinement la révolution numérique au profit du développement ? How the DRC can fully exploit the digital revolution for the benefit of development ”

Par Nandegesa Jacques MUSAFIRI

■ **Lieu et date de naissance :** en RDC, à Bukavu, le 11 Mai 1959
■ **Situation en Entreprise :** Président & CEO de MTSI International Consulting basée à Paris La Défense et de e-COM SAS basée à Kinshasa. Ancien Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et Systèmes d'Information du Groupe EIFFAGE Energie Système (France et International).
■ **Formation :** Diplôme d'ingénieur en Automatismes & Informatique Industrielle à l'Ecole Supérieure d'Ingénieur en Génie Electrique (France).
Diplôme de 3ème cycle à Télécom Paris - Institut Polytechnique de Paris (France) ;
Diplôme de 3ème cycle et Thèse professionnelle en management des Systèmes d'information répartis à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques - ESSEC Business School (France).
■ **Autres diplômes :** Maîtrise en Science à l'Université de Caen (France).

La numérisation touche tous les secteurs d'activités, tous les processus de gestion et même les processus industriels. Elle est un vecteur commun permettant de dynamiser des procédés structurant l'économie en s'appuyant sur les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) aussi bien en termes de production que d'usages. Elle représente donc une formidable opportunité pour les pays en développement. Portée par la téléphonie mobile, la voie singulière suivie par certains pays en développement dans l'usage du numérique leur a permis d'accéder rapidement au rang des pays émergents. Comment la transition numérique peut-elle impacter le développement de la RDC ? La RDC a tous les atouts pour devenir le poussoir de la croissance africaine. Mais pour cela, elle doit repenser sa stratégie de développement en y intégrant la révolution numérique qui s'opère dans le monde afin de pouvoir diversifier son économie et répondre à ses propres priorités socio-économiques : créer des emplois durables et des richesses partagées permettant de transformer les conditions de vie de sa population. A l'instar de Singapour, de la Corée du Sud, de l'Inde et du Kenya qui ont pu faire de « Leapfrog » en s'affranchissant de certaines étapes pour devenir véritables centres d'innovation, la RDC doit s'engager dans l'élaboration des politiques ajustées à ses propres besoins et adaptées à son contexte. Un Plan National du Numérique (PNN) a été validé en 2019. Il décrit la vision du Chef de l'Etat SE Félix-Antoine TSHISEKEDI qui souhaite « Faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social ». Ce Plan Stratégique devra être décliné sous forme des Schémas Directeurs Opérationnels visant à planifier pour chaque entité administrative, non seulement les infrastructures et les applications, mais aussi à identifier les solutions synonymes de bonne gouvernance devant mener à la performance et à l'efficacité de l'administration publique et des services de l'état. Un Ministère du Numérique a été institué pour la première fois en RDC en 2021 avec pour mission de coordonner les actions liées à la Gouvernance numérique. Il devra mettre en place très rapidement des prérequis indispensables pour accompagner la vision du PNN : au niveau organisationnel, un Référentiel National des normes, standards et bonnes pratiques, un cadre juridique de la société de l'information et un cadre institutionnel cohérent. Sur le plan infrastructure, les re-

commandations d'un socle des Systèmes d'Information fiable, priorisant l'amélioration du réseau existant, ainsi que le développement du cloud avec des références sur le territoire national. Le secteur du digital participe au renforcement de l'équité économique, à l'inclusion financière et à l'amélioration de la transparence. Il pourra donc contribuer efficacement à :
• La lutte contre la corruption, au renforcement des politiques publiques et de la relation de confiance entre les citoyens et les institutions publiques.
• La conquête des marchés « dématérialisés » (e-commerce, e-gouvernement et l'économie des plateformes) ;
• La transition énergétique en synergie avec le numérique, la rationalisation de l'agriculture, l'amélioration des systèmes de santé et de l'éducation, la gestion et l'aménagement urbain. La réalisation de ces chantiers nécessite des citoyens et des entreprises qui développent l'intelligence collective et la culture collaborative, car l'émergence d'écosystèmes numériques solides passera par des interactions fortes associant entreprises, banques, opérateurs, pouvoirs publics etc. afin d'œuvrer ensemble pour libérer le potentiel des services digitaux en améliorant la réglementation, la technologie et l'accès aux options de financement. Elle passera également par le développement des compétences, la capacité d'attirer des talents digitaux et surtout, la maîtrise des tendances de demain qui seront : le cloud distribué, l'ingénierie de l'IA, le Big Data, l'intelligence apportée par la multitude, le MOOC, l'e-santé, l'e-démocratie, l'internet des objets et des comportements... Le fatalisme doit céder la place à un optimisme mesuré et réaliste.

Nandegesa Jacques
MUSAFIRI
www.e-comss.com



Monnellerie profil
L'ALMANACH

Digitalization affects all sectors of activity, all management processes and even industrial processes. It is a common vector for boosting processes, structuring the economy by relying on NICTs (New Information and Communication Technologies) both in terms of production and uses. It therefore represents a tremendous opportunity for developing countries. Driven by mobile telephony, the unique path followed by certain developing countries in the use of digital technology has enabled them to quickly accede to the ranks of emerging countries. How can the digital transition impact the development of the DRC?

The DRC has all the assets to become the lung of African growth. But for this, it must rethink its development strategy by integrating the digital revolution that is taking place in the world in order to be able to diversify its economy and meet its own socio-economic priorities, creating sustainable jobs and shared wealth making it possible to transform the living conditions of its population.

Following the example of Singapore, South Korea, India and Kenya which were able to make "leapfrog" by freeing themselves from certain stages to become true centers of innovation, the DRC must commit in developing policies tailored to its own needs and adapted to its context. A National Digital Plan (PNN) was validated in 2019. It describes the vision of the Head of State HE Félix Antoine TSHISEKEDI who wishes to "Make Congolese digital technology a lever for integration, good governance, economic growth and of social progress".

This Strategic Plan will have to be broken down in the form of Operational Master Plans aiming to plan for each administrative entity, not only the infrastructures and the applications, but also to identify the solutions synonymous with good governance to lead to the performance and the efficiency of the organization, public administration and state services.

A Digital Ministry was established for the first time in the DRC in 2021 with the mission of coordinating actions related to digital governance. It will have to very quickly put in place the essential prerequisites to support the PNN's vision: at the organizational level, a National Repository of norms, standards and good practices, a legal framework for the informa-

tion society and a coherent institutional framework. In terms of infrastructure, the recommendations for a reliable Information Systems base, prioritizing the improvement of the existing network, as well as the development of the cloud with references in the national territory. The digital sector contributes to strengthening economic equity, financial inclusion and improving transparency. It can therefore effectively contribute to:

The fight against corruption, strengthening public policies and the relationship of trust between citizens and public institutions. The conquest of "dematerialized" markets (e-commerce, e-government and the platform economy);

Energy transition in synergy with digital technology, rationalization of agriculture, improvement of health and education systems, management and urban planning. Carrying out these projects requires citizens and companies who develop collective intelligence and collaborative culture, because the emergence of solid digital ecosystems will require strong interactions involving companies, banks, operators, public authorities, etc. to work together to unlock the potential of digital services by improving regulation, technology and access to financing options.

It will also go through skills development, the ability to attract digital talents and above all, mastery of tomorrow's trends which will be: the distributed cloud, AI engineering, Big Data, the intelligence provided by the multitude, the MOOC, e-health, e-democracy, the Internet of things and behavior...

Fatalism must give way to measured and realistic optimism.

Nandegesa Jacques
MUSAFIRI
www.e-comsai.com



Monmeilleurprofil

Remerciements

Cet almanach n'aurait pas vu le jour sans le concours de plus d'une personne. Je souhaiterais par ces quelques lignes leur témoigner toute ma gratitude. En premier lieu à mon ami d'enfance Dominique Migisha par qui l'étincelle de cette idée de l'Almanach des Décideurs a jailli. Mes remerciements s'adressent ensuite au cabinet du Premier Ministre Sama Lukonde Kyenge grâce à qui une collaboration fructueuse a pu être possible entre la Primature et les Editions AKSANTICOM. Et je ne saurais omettre deux amis chers avec qui je partage cet amour du papier imprimé, Eugene Malaba Ilunga et Aimé Molendo Sakombi pour leur soutien sans faille.

This almanach would not have seen the light of day without the help of more than one person. With these few lines I would like to express my gratitude to them. First of all to my childhood friend Dominique Migisha, through whom the spark of this idea for the Almanach des Décideurs arose.

My thanks then go to the office of Prime Minister Sama Lukonde Kyenge, thanks to which fruitful collaboration has been possible between the Prime Minister and AKSANTICOM Publishing...

And I cannot omit two dear friends with whom I share this love of printed paper, Eugene Malaba Ilunga and Aimé Molendo Sakombi for their unwavering support.

PREFACE DE



Les Technologies de l'Information et de la communication font désormais partie du quotidien et le numérique en est la résultante technique des plus avancées...

Information and Communication Technologies are now part of everyday life and digital technology is the most advanced technical result...

Extrait du discours du Chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Atelier de Validation du Plan National du Numérique
03 septembre 2019 - Pullman Hôtel, Kinshasa
Extract from the speech of the Head of State Félix-Antoine Tshisekedi
Tshilombo Validation Workshop of the National Digital Plan
03 September 2019 - Pullman Hotel, Kinshasa

Sama LUKONDE KYENGE



Aux prémices de mon gouvernement, et ce, à travers mon discours du 23 juin 2021 lors de l'ouverture de l'atelier sur la transformation numérique de la RDC à Kinshasa, j'avais réitéré l'inscription de la vision de l'administration de mon gouvernement sous l'ère du numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Je pense fondamentalement que l'intégration des nouvelles technologies, dans une dimension transversale et multisectorielle, est une piste stratégique pour sortir notre pays des crises récurrentes vécues depuis son accession à l'indépendance.

Mon gouvernement a été élaboré en tenant compte des implications que la transfor-

mation numérique impose à notre économie. Ce changement devra être perceptible au niveau de la bonne gouvernance notamment dans le secteur des finances publiques, de l'administration des entités territoriales, de la santé publique et de l'éducation. En ce qui concerne le secteur de l'éducation en par-

« Donc, faire du numérique un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social », cette phrase qui traduit la vision du Chef de l'Etat, ne restera pas un slogan politique mais la colonne vertébrale sur laquelle notre pays se repose désormais pour nous amener à l'horizon 2025, vers une révolution numérique assumée et maîtrisée.

Les nombreux défis sectoriels désormais bien identifiés pourront être relevés ensemble, par la mise en place des textes fondamentaux, comme l'avait souligné le Chef de l'Etat lors de l'atelier de validation du Plan National du Numérique, en date du 3 septembre 2019. Cette date restera à tout jamais comme la pose de la pierre de la fondation de notre politique numérique.



Premier Ministre

PREFACE

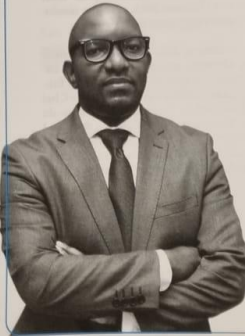
At the beginnings of my government, and this, through my speech of June 23, 2021 at the opening of the workshop on the digital transformation of the DRC in Kinshasa, I reiterated embedding the vision of my government's administration in the digital age and new information and communication technologies. I fundamentally believe that the integration of new technologies, in a transversal and multisectoral dimension, is a strategic avenue for getting our country out of the recurrent crises experienced since its accession to

independence.

My government has been developed with the implications that digital transformation places on our economy in mind. This change should be noticeable at the level of good governance, particularly in the public finance sector, the administration of territorial entities, public health and education. With regard to the education sector in par-

"So, making digital technology a lever for integration, good governance, economic growth and social progress", this sentence which translates the Head of State's vision, will not remain a political slogan but the backbone on which our country is now based to bring us to the horizon 2025, towards a digital revolution assumed and mastered.

The many sectoral challenges now well identified can be tackled together, through the establishment of fundamental texts, as the Head of State underlined during the validation workshop of the National Digital Plan, on September 3, 2019. This date will forever be remembered as the laying of the foundation stone for our digital policy.



www.primature.cd

SEM Sana LUKONDE KYENGE

La Nouvelle loi sur les Télécommunications et les Technologies de l'Information et de la Communication: VOICI QUELQUES INNOVATIONS !

La loi sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication qui souffrait de promulgation depuis son adoption au Parlement en mai 2018 sous Joseph Kabila, a été finalement promulguée le 25 novembre 2020, soit deux ans et six mois après, par le président Félix Tshisekedi. Cette loi n° 20/17 du 25 novembre 2020, remplace celle n° 013-2002 du 16 octobre 2002 qui a régi ce secteur pendant 18 ans et dont certaines dispositions posaient déjà problème avec la réalité par rapport à l'évolution de ce secteur ainsi qu'un tiers important des recettes pour l'Etat congolais.

D'une façon sommaire ou récapitulative, cette nouvelle loi de 203 articles apporte une dizaine d'innovations suivantes :

1/ Elle prend en compte les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui n'étaient pas régies par la Loi-cadre de 2002 sur les télécommunications. Il en est ainsi de l'internet et de plusieurs autres services ;

2/ Elle révisé les définitions techniques juridiques et complète la notion des télécommunications avec celle des technologies de l'information et de la communication, mieux adaptée à un contexte de convergence des réseaux et des services ;

3/ Elle redéfinit le régime de l'Exploitant public en retirant toute idée de monopole et en ouvrant à la concurrence toutes les activités du secteur des télécommunications et des TIC. Ce qui offre aux investisseurs privés une sécurité juridique ;

4/ Elle met en place quatre régimes d'exploitation :
- le régime de l'Exploitant public désormais soumis à la compétitivité, à côté des opérateurs privés ;
- le régime de concession pour les réseaux et services des télécommunications et TIC ouverts au public ;

- le régime d'autorisation pour les réseaux indépendants, les réseaux tem-

poraires, virtuels et expérimentaux ainsi que les services ne nécessitant pas l'établissement d'un réseau ;
- le régime de déclaration pour les réseaux internes des particuliers et ne nécessitant pas les fréquences radioélectriques, les services à valeur ajoutée ... ;

5/ Elle introduit des règles spécifiques applicables en matière d'interconnexion, d'accès et de partage d'infrastructures. Pour éviter la prolifération des infrastructures surtout passives, les opérateurs seront obligés à les partager entre eux moyennant des accords ;

6/ Elle introduit des règles tarifaires et celles garantissant la concurrence loyale entre opérateurs et l'indication des obligations spécifiques pour les opérateurs considérés comme puissants. Un opérateur ne peut pas profiter de sa position de dominance dans le marché pour fausser le jeu de la concurrence ;

7/ L'annonce des règles claires en matière de gestion des fréquences radioélectriques et des autres ressources rares (numérotation, adressage et nommage) ;

8/ La prise en compte des milieux défavorisés par la promotion des services universels gérés par un établissement public. Cet établissement aura la charge de développer les télécommunications et les TIC dans notre pays ;

9/ La clarification de la répartition des compétences entre le Ministre ayant les télécom-

munications et les technologies de l'information et de la communication dans ses attributions et l'autorité de régulation du secteur ainsi que le placement de cette dernière sous la tutelle du Ministre. Ça va rendre plus efficace l'action de l'organe de régulation qui devra répondre de sa gestion devant le Ministre et partant le Parlement ;

10/ La mise en place des mécanismes relatifs à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Toute atteinte à ces droits, quoiqu'il en soit l'auteur, devra être réprimée ;

11/ L'obligation de l'identification préalable des abonnés ;

12/ L'introduction des dispositions relatives à la gestion du domaine pays Internet (nom du domaine ou le point CD) ;

13/ Le renforcement du pouvoir de contrôle administratif et technique des activités du secteur ;

14/ La définition et la répression des fraudes et infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

La nouvelle loi pose des principes ci-après :

A/ L'économie libérale et la fin des monopoles. Elle étend la liberté d'exercice des activités des télécommunications et TIC, tout en mettant fin au monopole.

B/ Le désengagement de l'Etat du secteur marchand. L'Etat n'est plus l'acteur unique du secteur. Il se retire des activités commerciales au profit des opérateurs privés ou d'économie mixte ;

C/ La neutralité technologique ;

D/ L'homologation obligatoire des équipements terminaux ;

E/ La répression de la fraude ;

F/ La protection accrue des droits et libertés garantis par la Constitution.

Tels sont les innovations et avantages qu'apporte la nouvelle loi sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication. Cette loi ouvre plusieurs opportunités de développement des télécommunications et TIC tant en infrastructures qu'en services.

La loi n° 20/17 du 25 Novembre 2020



Monmeilleurprofil

partager entre eux moyennant des accords ;
6/ Elle introduit des règles tarifaires et celles garantissant la concurrence loyale entre opérateurs et l'indication des obligations spécifiques pour les opérateurs considérés comme puissants. Un opérateur ne peut pas profiter de sa position de dominance dans le marché pour fausser le jeu de la concurrence ;
7/ L'annonce des règles claires en matière de gestion des fréquences radioélectriques et des autres ressources rares (numérotation, adressage et nommage) ;
8/ La prise en compte des milieux défavorisés par la promotion des services universels gérés par un établissement public. Cet établissement aura la charge de développer les télécommunications et les TIC dans notre pays ;
9/ La clarification de la répartition des compétences entre le Ministre ayant les télécom-